



DAAC/25-1053-151 du 07/07/2025

**APPEL A CANDIDATURES POUR UN POSTE A TEMPS PLEIN AU SEIN DE LA DELEGATION
ACADEMIQUE A L'ACTION CULTURELLE (DAAC) : ADJOINT DE LA DELEGUEE ACADEMIQUE
POUR LE PREMIER DEGRE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 91 88 41 - Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un(e) enseignant(e) du premier degré de l'enseignement public pour le poste d'adjoint(e) à la Déléguée académique à l'action culturelle.

Une mobilité géographique dans les 4 départements de l'académie est requise pour l'ensemble de la mission, mais le lieu d'exercice majoritaire est à Marseille, dans les locaux de la DAAC.

CONNAISSANCES ATTENDUES

- les textes officiels et de référence relatifs à l'éducation artistique et culturelle (parcours, référentiel)
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique culturelle
- les différents domaines de l'éducation artistique et culturelle
- les principaux dispositifs nationaux, académiques et départementaux
- le fonctionnement d'ADAGE
- une connaissance approfondie du fonctionnement du premier degré

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

- attester d'une expérience avérée dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (conduite de projets, partenariats)
- accompagner et conseiller les écoles pour l'élaboration des projets d'éducation artistique et culturelle
- savoir concevoir et animer des actions de formation
- savoir travailler en partenariat avec les collectivités, la DRAC, les acteurs culturels
- savoir expertiser, coordonner et évaluer des dispositifs EAC
- être en mesure de représenter l'institution « éducation nationale » et en particulier, la Déléguée académique à l'action culturelle, aussi bien dans les relations internes à l'éducation nationale (services du rectorat et des DSDEN) que dans les relations externes

QUALITES RECHERCHEES

- avoir une expression claire à l'écrit comme à l'oral
- témoigner de qualités relationnelles indispensables pour animer avec tact des partenariats
- respecter les codes du positionnement et de la communication institutionnels
- savoir rendre compte régulièrement de son travail
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps
- avoir le sens de l'anticipation, de l'organisation être capable de prendre des initiatives
- s'inscrire dans une démarche collective, savoir travailler en équipe, savoir coordonner un réseau
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

MISSIONS PRINCIPALES

- le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route académique pour le développement de l'éducation artistique et culturelle dans le premier degré
- l'accompagnement de la mise en œuvre des feuilles de route départementales en lien avec les quatre IA-DASEN
- le pilotage de l'éducation artistique et culturelle dans le premier degré, en lien avec les conseillers DAAC départementaux (CODAC) et les IEN chargés de la mission « EAC »
- la formation des acteurs concernés (CPC, IEN, directeurs, PE...)
- la production de ressources adaptées au premier degré
- l'accompagnement ADAGE des directeurs d'école
- le lien avec la Mission EAC de la DGESCO
- la rédaction d'articles de valorisation des projets et actions suivis pour les sites institutionnels de l'académie et la Gazette « Art & culture »

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2025-2026, à partir du 22 septembre 2025.

Cette mission pourra être renouvelée annuellement, en fonction du bilan établi en juin 2026.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre avant le 12 septembre 2025 par voie hiérarchique et sous format numérique à ce.daac@ac-aix-marseille.fr un dossier constitué :

- d'un curriculum vitae
- d'une lettre de motivation
- de leur dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière
- de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour un entretien la semaine du 15 septembre 2025 à la DAAC. Ils recevront pour cela un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Délégation académique à l'action culturelle

DAAC

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille